

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 6

Artikel: Le jupon blanc s'en va
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
 du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Étranger 25 c.

La bible d'un soldat.

Un nommé Richard, soldat au service étranger, était un jour à l'église. Au lieu de prendre un livre de prières, il tira de sa poche un jeu de cartes et l'étala sur ses genoux. Un sergent qui se trouvait là lui ordonna de remettre immédiatement les cartes dans sa poche, et lui fit remarquer toute l'indécence et le scandale d'une pareille conduite. Richard écouta de sang-froid, sans répliquer, continuant à méditer son jeu. Le service terminé, le sergent lui ordonna de le suivre chez le major, auquel il exposa ce qui s'était passé.

— Qu'avez-vous à répondre ? fit le major en se tournant vers le soldat.

— Vu la modicité de notre paie, dit ce dernier, d'un ton respectueux, il n'est pas étonnant que je sois dépourvu d'un livre de prières, ainsi que plusieurs de mes camarades, mais ce jeu de cartes m'en tient lieu. Quand je vois l'as, il me rappelle qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a créé le ciel et la terre ; le deux me rappelle les deux Testaments, l'ancien et le nouveau ; le trois me met dans la mémoire la Sainte-Trinité ; le quatre, les quatre Évangélistes. Si mes yeux tombent sur le cinq, je me souviens des cinq vierges auxquelles on recommanda de tenir leurs lampes allumées. Il est vrai qu'elles étaient dix, mais les cinq autres étaient folles. Le six m'enseigne que Dieu a créé le monde en six jours ; le sept, qu'il s'est reposé le septième. Le huit me rappelle les huit personnes échappées au déluge : Noé, sa femme, ses trois fils et leurs femmes ; le neuf, les neuf lépreux qui furent guéris. Il est vrai qu'ils étaient dix, mais un seul retourna vers Jésus, pour lui en témoigner sa reconnaissance. Le dix est pour moi le symbole des dix commandements de la loi.

Quand Richard fut arrivé au valet, il le mit de côté sans rien dire, et passa à la dame. Quand je vois celle-ci, je songe à la reine de Séba, qui vint des extrémités de la terre pour admirer la sagesse du grand roi Salomon. Le roi me dit que je dois adorer le Roi du Ciel et de la terre et bien servir mon prince.

— C'est très bien, dit le major, mais pourquoi ne dis-tu rien du valet ?

— Je puis vous satisfaire, répond Richard, au sujet de cette carte, si vous me promettez de ne pas me punir.

— Je te le promets.

— Eh bien, ce valet, signifie pour moi le plus grand coquin que je connaisse ; c'est le sergent qui m'a conduit auprès de vous. Si je compte les rois, les dames et les valets, j'en trouve douze, nombre des mois ou des apôtres ; et les 52 cartes me représentent les 52 semaines de l'année. Ensorte que ce jeu peut me servir, au besoin, d'almanach, de livre de prière et d'objet de délassement.

Le major, satisfait de cette ingénieuse explication, renvoya Richard, en lui donnant un pourboire.

Le jupon blanc s'en va.

On raconte de curieux détails sur la toilette de l'impératrice Eugénie. Chaque vêtement reposait dans sa chambre respective. Ainsi, il y avait la chambre aux chapeaux, la chambre aux bottines, la chambre aux jupons, etc., etc. Sa Majesté n'avait jamais voulu admettre ni porter les horribles cerceaux d'acier dont on bardait les jupons, et qu'on décorait alors du nom de « crinoline. » Pour suppléer à ce ballonnage imposé par la mode, la gracieuse souveraine portait, paraît-il, dix-huit jupons, vous lisez bien, dix-huit jupons, montés ensemble, et fabriqués de mousseline suisse. Chaque jour, sur le mannequin, montaient les dix-huit jupons, et chaque jour, il fallait qu'ils fussent neufs ; jamais l'impératrice n'eût consenti à les mettre deux fois.

Maintenant, les femmes élégantes, qui mettaient beaucoup de jupons, en ont diminué considérablement le nombre, pour le réduire presque à néant.

Lorsqu'on se *juponnait*, comme on dit dans l'art du chiffon, il fallait porter au moins trois jupons bien simples, d'étoffes bien raides d'empois ; puis on n'en mit plus que deux ; puis, plus qu'un ; puis, on changea tout cela et l'on ne porta plus qu'un seul jupon sans empois. La blanchisseuse y trouvait encore son compte, parce que le jupon était composé de son *corps*, de ses volants, de son plissé, de sa tournure et que le tout réuni formait un ensemble respectable à repasser et à tuyauter ; aujourd'hui tout cela est supprimé, et les femmes les plus correctes en fait de toilette consentent à revêtir un jupon de satin bleu, rouge ou noir, très élégant, très capitonné et tout *moufflu* de dentelles, mais sans aucune apparence de mousseline et de blancs plissés, si chers aux blanchisseuses. Aussi ces dernières font-elles entendre des plaintes amères :

« Madame, c'est à y renoncer, les femmes ne se font plus blanchir ! Elles ne portent plus de jupons ! Pour le bal, va encore, faut des jupons longs en mousseline ; mais il n'y a plus de bal. Ah ! tout s'en va ! »

Oui, le blanchissage s'en va. Tout est au sombre ; les corsets gris, lilas ou blancs sont devenus grenat, violets, ou noirs ; les bas sont foncés, les plissés, eux-mêmes, qui garnissent le col et les manches, ont passé du blanc au crème et du crème aux teintes violentes ou tristes, mais toujours sombres, quand on ne les supprime pas tout à fait, pour emprisonner les cous charmants dans de vrais carcans de perles, de velours ou de bure.

Il y a, au fond de tout cela, nous semble-t-il, certain enseignement. La mode trouve-t-elle des *trucs* ingénieux pour masquer les vides faits dans les fortunes et se plier aux économies devenues nécessaires ; ou bien, dans le chiffon est-on vraiment autant au sombre que dans la politique et dans toutes les manifestations de la vie sociale ?... Enfin le blanchissage ne va pas. Et quand le blanchissage ne va pas...

Le Culte du soleil.

Le soleil jouit aujourd'hui, dans certaines localités de la France, d'un culte aussi fervent qu'il l'était autrefois en Grèce, où on l'avait personnifié sous la figure d'Apollon-Phébus, et en Egypte, où il était la représentation principale de la divinité. Seulement, à notre époque, ce culte se manifeste de toute autre façon.

Dans la commune de Guillaume-Pérouse, canton de Saint-Firmin (Hautes-Alpes), se trouve un village que l'on appelle les Andrieux. Les pauvres gens qui l'habitent sont chaque année privés de soleil pendant cent jours et ce n'est que vers le 10 février que ses rayons descendent au fond de la vallée.

Les habitants, qui sont tous bergers, ont voulu fêter ce jour en offrant au soleil ce qui leur paraît le meilleur à manger. Leur choix s'est fixé sur l'omelette. Dès le matin, chaque ménagère arrive sur le pont avec son omelette ; chaque berger l'accompagne jouant du fifre ou de la musette.

Le plus ancien du village préside la cérémonie, qui remonte évidemment au paganisme.

Vers midi, quand paraît le premier rayon, le vénérable élève son plat vers l'horizon, tête nue et récitant une prière. Chacun en fait autant, et la journée se termine par des danses — et le partage des omelettes.

1900 ou 1901.

On s'est souvent demandé si le vingtième siècle commençait le premier jour de l'année 1900, ou le premier jour de l'année 1901. Sur 10 personnes interrogées, cinq vous répondent qu'il est de toute évidence que le vingtième siècle commence le premier jour de l'année 1900. Les cinq autres vous affirmeront, au contraire, qu'il commence le premier jour de l'an 1901. Le fait est cependant facile à éclaircir.

— Qu'est-ce qu'un siècle ?

— C'est un espace de cent ans.

Donc, pour faire un siècle, il faut cent années entières et accomplies ; comme pour faire 100 francs, il faut cent pièces de 1 fr., et non 99. Par suite, du premier jour de l'an 1 jusqu'au dernier jour de l'an 100, se forma le premier siècle.

Donc, le vingtième siècle commencera le premier jour de l'année 1901. Vouloir le commencer le premier jour de l'an 1900, se serait faire du XIX^e siècle, un siècle de 99 ans, et du XX^e siècle, un siècle de 101 ans.

Pharmacie domestique.

(Voir le n^o du 3 janvier.)

Chloroforme. — Très efficace contre les maux de dents ; une ou deux gouttes sur un morceau de ouate ; mais il faut user de ce médicament avec précaution. Il vaut peut-être mieux employer la *créosote*, malgré son odeur forte ; une ou deux gouttes sur un peu de ouate, introduite dans le creux de la dent malade, arrêteront la carie et calmeront la douleur. Cette substance étant assez caustique, il faut prendre garde de n'en point toucher la langue ou les lèvres.

Diachylum ou *sparadrap*. Coupé en lanières, il sert à rapprocher les bords d'une coupure, d'une déchirure, et facilite le recollement. On l'applique aussi sur les tumeurs, les clous ou furoncles, pour les résoudre ou les mûrir. Appliqué sur les cors, il en calme la douleur et en facilite l'extirpation. Il faut le chauffer légèrement pour faciliter l'adhérence.

Eau de mélisse. Stimulant très utile pour faciliter les digestions laborieuses, dissiper l'engourdissement, les pesanteurs de tête ; rétablir la circulation dans les chutes, les frayeurs, les apoplexies.

Eau sédative. Elle est composée de :

Ammoniaque liquide	100 grammes
Eau distillée	900 id.
Sel marin	20 id.
Alcool camphré	50 id.

On fait dissoudre ces substances et l'on agite fortement le mélange. L'eau sédative s'emploie généralement contre la migraine, les congestions et fièvres cérébrales, les rhumatismes, etc. On l'applique en compresses sur le point douloureux, en ayant soin, lorsque c'est sur la tête, qu'elle ne coule pas dans les yeux ; on retire la compresse dès qu'on ressent une chaleur un peu vive à la peau.

Ether. Un des anti-spasmodiques les plus employés. On l'emploie en aspirations par le nez contre la migraine, les spasmes, les syncopes ; on en frictionne quelquefois le front et les tempes.

Laudanum. Substance dangereuse dont il ne faut guère user sans l'avis du médecin. Tout au plus peut-on, dans le cas de maux de dents, en verser une goutte ou deux sur un petit tampon de coton que l'on placera dans le creux de la dent, ou en verser 5 ou 6 gouttes sur un cataplasme, dans les douleurs d'entrailles violentes. — Le laudanum de Rousseau est plus actif que celui de Sydenham.